



Un mot sur l'U.P.A.E.S

Le Placement Familial de l'UPAES appartient à l'association SAUVEGARDE.

Nous sommes le plus important service de Placement Familial associatif du Lot et Garonne et employons à ce titre 80 Assistants Familiaux pour assurer l'accompagnement de plus de 135 enfants de 0 à 18 ans.

Coordonnées utiles

Service Protection Maternelle Infantile (PMI) : 05 53 69 40 88
ou 05 53 69 43 27 (agrément Assistant Familial du Conseil Départemental)
ADES Centre de Formation : 05 53 79 12 87 (formation au DEAF).

Siège social : 2, rue de Macayran - 47550 BOË
www.sauve-garde.fr

Pour tous renseignements,
nous contacter :

05 53 98 64 20

upaesaccueil@sauve-garde.fr

Devenir
Assistant(e) Familial(e)



U.P.A.E.S

Unité Polyvalente d'Action Educative Spécialisée

Service de Placement Familial

Assistant Familial c'est un métier

QUI CONCOURT À LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Suite à une décision d'un Juge pour Enfants ou du service d'Aide Sociale à l'Enfance du Département.

QUI APPORTE UN CADRE DE VIE ÉDUCATIF

Un cadre de vie rassurant indispensable pour préparer l'avenir des enfants accueillis.

QUI DEMANDE UN SAVOIR ÊTRE

Aimer les enfants et préserver la «bonne distance», faire preuve de patience et de générosité, avoir le sens de l'écoute et anticiper les besoins de l'enfant, être discret (sur le passé et le contexte familial de l'enfant), faire preuve d'autorité et d'une certaine constance.

QUI NÉCESSITE UN SAVOIR FAIRE

Etre Assistant Familial à l'UPAES consiste à intégrer une équipe de professionnels qualifiés (chef de service, éducateurs spécialisés, psychologues, TISF (Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale), ...); Métier qui amène à suivre une formation de 2 ans avec un Diplôme d'Etat à la clef, celle-ci prise en charge par notre service.

QUELQUES INFORMATIONS PRATIQUES

- Le salaire de l'assistant familial dépend du nombre d'enfants accueillis et varie en fonction de l'ancienneté; l'association applique la convention collective du 15.03.1966.
- Lieu d'exercice : à domicile, dans les conditions d'accueil garantissant la santé, la sécurité et l'épanouissement des jeunes ; mais aussi au sein des locaux de l'UPAES pour les temps de travail en équipe et au sein des structures partenaires en fonction des besoins de l'enfant accueilli.
- Avantage financier : abattement fiscal sur la rémunération imposable.

Placement Familial - Site AGEN
45, rue de Las - 47000 AGEN
05 53 98 64 20 - upaesaccueil@sauve-garde.fr

Devenez Assistant(e) Familial(e) Pour l'UPAES

L'Assistant Familial accueille à son domicile des enfants ou adolescents confiés par le Juge des Enfants moyennant rémunération.

A ce titre, son activité s'insère dans le dispositif de protection de l'enfance. Sauf décision de Justice contraire, les parents exercent tous les attributs de l'autorité parentale, ils conservent un droit de correspondance et/ou un droit de visite et d'hébergement dont les conditions sont fixées par le Juge des Enfants.

L'Assistant(e) Familial(e) constitue, avec l'ensemble des personnes résidant à son domicile, une famille d'accueil.

L'Assistant(e) Familial(e) exerce sa profession en tant que salarié(e) de l'association SAUVEGARDE au sein du service de l'UPAES.

Pour exercer le métier d'Assistant(e) Familial(e) un prérequis est obligatoire :

Obtenir l'Agrément d'Assistant Familial délivré par le Président du Conseil Départemental.

Pour cela, il convient de contacter le service PMI du Conseil Départemental.

Site VILLENEUVE - 16 rue du Colonel Robinet - 47300 VILLENEUVE SUR LOT
Bureau MARMANDE - 7, rue Rondereau - 47200 MARMANDE
05 53 49 76 10 - upaesaccueil@sauve-garde.fr